

Master à finalité Professionnelle et Recherche Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention : Management et santé Spécialités : Management des établissements de santé [FA] et Management des organisations soignantes [FC]

RNCP13250 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	315, 310, 120
Code(s) ROME	J1502, K2103, K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne

<http://www.u-pec.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et santé, Spécialités Management des établissements de santé en apprentissage ou Management des organisations soignantes en formation continue vise à former des professionnels (directeur d'établissement ou de service, responsable du pilotage d'une structure, gestionnaires d'établissements de santé et d'établissements ou de services médico-sociaux,...) afin d'approfondir leurs compétences tant techniques que managériales.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue du Master à finalité Professionnelle, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Management et santé, Spécialités Management des établissements de santé en apprentissage ou Management des organisations soignantes en formation continue, le diplômé est capable de :

- Formuler une analyse de l'évolution des systèmes et des organisations de santé
- Comparer les systèmes de santé de différents pays.
- Comprendre et effectuer une analyse critique d'une étude de santé publique ou médico-économique
- Identifier les conséquences au niveau d'un territoire de santé et des établissements de santé d'une politique de santé ou d'un PRS
- Elaborer la stratégie d'un établissement de santé
- Elaborer le plan de financement d'un établissement de santé et le suivre
- Concevoir, mettre en place et faire vivre un dispositif de contrôle de gestion dans un établissement de santé
- Comprendre les enjeux opérationnels et stratégiques de la GRH dans un établissement de santé
- Mettre en oeuvre des dispositifs de contrôle qualité et de vigilance sur la sécurité sanitaire
- Appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire applicables aux activités de santé
- Organiser les principales fonctions : GRH, budget et contrôle de gestion, achats, qualité, logistique, notamment
- Réaliser la coordination des activités soignantes avec le ou les responsables médicaux, répartir les ressources.

- Conduire un projet organisationnel de moyenne envergure et participer de manière substantielle à des projets plus importants (restructurations, ...)
- Gérer une équipe de quelques personnes
- Réunir les informations nécessaires aux discussions avec la tutelle
- Animer la communication interne de l'établissement
- Participer activement à une négociation avec les partenaires sociaux
- Négocier les contrats internes entre la direction et les pôles ou entités
- Préparer la communication avec les journalistes et le public

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tout établissement privé ou public dans le secteur de la santé (Hôpitaux, cliniques, Ephad,...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur / Directrice d'établissement privé ou public de santé
- Cadre administratif dans un établissement de santé
- Cadre de pôle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 597
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes W0X91 — Directeurs d'établissements du secondaire ou du supérieur et inspecteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements
(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

Un dossier de candidature spécifique à la formation continue est en ligne sur :

<http://www.iae.univ-paris12.fr/formation/continue>

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Les candidats à la formation en apprentissage doivent être ressortissants de l'Union européenne ou détenteurs d'un permis de travail à temps plein.

Pour un premier contrat d'apprentissage, ils doivent être âgés de moins de 26 ans à la date de sa signature.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Responsable pédagogique de la formation et Personnes ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cette formation est accessible via :

- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)

Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.

Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP24209

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iae.u-pec.fr/>

<http://fseg.u-pec.fr/>

<http://www.ecole-montsouris.fr/>

IAE Gustave Eiffel

Faculté de sciences économiques et gestion

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Ecole Supérieur Montsouris

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13250/>